
Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone

Anne Mévellec and Linda Cardinal

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1058>

DOI : 10.35562/rif.1058

Electronic reference

Anne Mévellec and Linda Cardinal, « Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone », *Revue internationale des francophonies* [Online], 7 | 2020, Online since 29 mai 2020, connection on 25 mai 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1058>

Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone

Anne Mévellec and Linda Cardinal

OUTLINE

- I. Régime linguistique et régime territorial
 - I.1. La théorie des régimes linguistiques
 - I.2. Le régime linguistique canadien : le compromis institutionnalisé
 - I.3. Le modèle des régimes territoriaux pour saisir les dynamiques politiques locales
 - I.4. Régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell : fièrement francophone, forcément bilingue
- II. Études de cas : La Foire gourmande et le Festival de la *Curd*
 - II.1. La Foire gourmande : la promotion des produits locaux
 - II.2. Le Festival de la *Curd* : d'une fête d'employés à un attrait touristique majeur
- III. Régimes linguistiques et territoriaux : un modèle hybride ambigu

TEXT

- 1 La région des Comtés unis de Prescott et Russell est située dans l'Est de l'Ontario, près de la frontière avec le Québec. L'Ontario comprend presque 15 millions d'habitants, vivant largement dans la région de Toronto (Statistique Canada, 2016). Elle comporte aussi 1,5 million de personnes qui parlent le français, réparties dans cinq grandes régions, l'Est, le Sud-Est, le Centre-Sud-Ouest, le Nord-Est et le Nord. La population francophone représente environ 5 % des habitants de la province, mais les Comtés unis de Prescott et Russell ont de particulier qu'ils comprennent 65 % de la population de la région ou 20 % de la francophonie ontarienne (Statistique Canada, 2016). Qui plus est, les Comtés unis de Prescott et Russell sont situés entre Montréal et Ottawa, ce qui en fait une région qui voit aussi passer de nombreux voyageurs sur son territoire au quotidien. Or, comme se désolait à dire la présidente de l'Association canadienne française de l'Ontario de Prescott et Russell, il n'est pas acquis de se faire servir en français dans les commerces et les entreprises de la région (Brunette, 2015). Certes, le Canada reconnaît l'égalité du français et de l'anglais en

vertu de la constitution canadienne et la *Loi sur les langues officielles*. La province de l'Ontario comprend aussi une *Loi sur les services en français*, mais que nous dit la situation dans les Comtés unis de Prescott et Russell sur l'institutionnalisation des politiques linguistiques fédérales et provinciales sur le plan local ? Comment est-ce que ces politiques se conjuguent avec les priorités des acteurs locaux sur le plan économique, social et culturel ? En outre, le paysage linguistique de la région révèle que ces dernières adoptent souvent l'anglais comme unique langue d'affichage même si la population qu'elles desservent est en majorité de langue maternelle française. Comment expliquer ce phénomène ? Est-ce uniquement l'effet d'intérêts particuliers lié au fait que l'anglais serait la langue de l'économie ?

- 2 Parmi les recherches qui explorent comment les politiques linguistiques s'appliquent au plan local, aux États-Unis, Sonntag (2015) a trouvé une grande concordance entre le régime linguistique national, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques et usages de langue institués au sein d'une nation donnée et les pratiques territoriales. Le laisser-faire linguistique, principe selon lequel l'État ne doit pas intervenir dans le domaine de la langue, caractérise l'approche de la langue aux États-Unis. Sonntag a montré que ce principe constitue la norme, tant sur le plan fédéral que local. En d'autres mots, l'anglais réussit à s'imposer dans l'espace politique, social, culturel et économique américain par la force des nombres. Il est ainsi avantagé par sa plus grande capacité à rivaliser avec les autres langues dans ces espaces.
- 3 À la différence des États-Unis, la France comprend un régime linguistique contesté. Les travaux de Harguindéguy et Cole (2009) sur les langues régionales ont noté que le régime linguistique national français repose sur le principe jacobin d'un État centralisé qui a fait du français la seule langue officielle du pays. Toutefois, celui-ci est contesté par les populations locales dans certaines régions plus fortement associées à des revendications linguistiques historiques comme la Bretagne, le Pays Basque, l'Alsace. Les études de Harguindéguy et Itçaina (2015) sur le Pays Basque français ont montré que cette opposition permettait paradoxalement le développement et la promotion de la langue et de la culture bascophones en France.
- 4 Ces exemples révèlent des contrastes importants d'un pays à l'autre et invitent à interroger le régime linguistique canadien afin d'expli-

quer des comportements locaux ou des choix de priorités qui peuvent paraître à contre-courant de la représentation de la langue au Canada. À la différence des cas américain et français, le régime linguistique canadien repose sur l'idée selon laquelle la langue fait l'objet de compromis entre deux grands groupes linguistiques au pays, les francophones et anglophones (Cardinal, 2015). Ce compromis est essentiel à l'unité du pays tout comme le fédéralisme, qui confère des compétences particulières aux provinces (Smith, 2010). La langue est une compétence ancillaire au Canada, c'est-à-dire que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent adopter des lois linguistiques dans leurs champs de compétences respectifs. Ainsi, tant la langue que le fédéralisme guident l'intervention des gouvernements dans le domaine de la langue, que l'on pense à la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et aux multiples lois linguistiques provinciales favorables au français depuis cette époque. Il n'y a pas de laisser-faire linguistique au Canada comme aux États-Unis, mais sur le plan local, les politiques linguistiques n'ont pas la même efficacité. Le cas des Comtés unis de Prescott et Russell montre que les approches peuvent inclure le laisser-faire, en particulier sur le plan économique.

- 5 En juxtaposant les paliers fédéral, provincial et local, ce texte a pour objectif d'interroger le régime linguistique canadien par le bas, c'est-à-dire par les pratiques observables sur le terrain. Grâce à une étude originale réalisée dans les Comtés unis de Prescott et Russell en 2016, nous expliquerons comment s'opère la traduction des régimes linguistiques au niveau local et comment réagissent les acteurs locaux à l'égard de celle-ci. Nous avons choisi d'étudier le domaine agrotouristique, en particulier une activité annuelle, phare de la région, le Festival de la *Curd*¹ et la Foire gourmande, une manifestation qui a existé de 2009 à 2015 dans sa formule initiale. Les deux festivals représentent des manifestations agrotouristiques importantes pour l'économie locale, en partie rurale, des Comtés unis de Prescott et Russell. Organisés en plein cœur de l'été, les deux festivals attirent ou ont attiré dans le cas de la Foire gourmande, les touristes et la population locale, qui se retrouvent et célèbrent les produits locaux et la culture rurale de la région. Ce sont deux activités qui permettent de témoigner de façon éloquente de la représentation de la langue et du comportement linguistique des acteurs locaux. En d'autres termes, les

deux festivals constituent des occasions idéales pour explorer le lien entre le régime linguistique et le régime territorial, tel que compris par les acteurs dans les Comtés unis de Prescott et Russell. Comment ces derniers conjuguent-ils l'égalité du français et de l'anglais dans le cadre de ces activités agrotouristiques et leurs actions sur le plan local ?

- 6 En 2016, nous avons mené une étude qualitative sur le territoire des Comtés unis de Prescott et Russell. Après avoir dressé le portrait sociolinguistique et économique de la région, nous avons documenté les dossiers qui apparaissaient saillants en termes de développement économique et de langue, ce qui explique notre choix du secteur agrotouristique. Les cas de la Foire gourmande et du Festival de la *Curd* ont ainsi fait l'objet de revues de presse exhaustives permettant d'obtenir une première compréhension et de repérer leurs acteurs clés (quatre responsables politiques, trois acteurs économiques et cinq responsables du développement et de la promotion économique). Ces derniers ont été contactés et douze entrevues d'environ une heure ont été réalisées. Les entretiens ont été codés de 1 à 12. Le guide d'entrevue visait à saisir la manière dont les interviewés se représentaient l'égalité du français et de l'anglais au Canada et comment cette conception se matérialisait dans leur région. Une seconde partie de l'entretien visait plus précisément à comprendre leur rôle dans l'un des deux cas à l'étude, tout en faisant ressortir les principales dimensions du régime territorial (confiance entre les acteurs, modalité de gouvernance, action publique et publicisation). Finalement, une dernière partie invitait les interviewés à s'exprimer sur leurs représentations des rapports entre langue et économie. L'analyse du matériel documentaire ainsi que celle des douze entrevues semi-dirigées ont révélé une situation ambiguë caractérisée, souvent par le laisser-faire, même si tous affichent la fierté d'être francophones.
- 7 Pour présenter nos résultats, nous mobiliserons deux séries de travaux. La première porte sur les régimes linguistiques, en particulier le régime linguistique canadien, doublement caractérisé par le compromis politique et le fédéralisme (Cardinal, 2015 ; Smith, 2010). La seconde reprend les travaux d'Itçaina, Palard et Ségas (2007) sur les trois dimensions principales des régimes territoriaux que sont la confiance entre les acteurs, les modalités de la régulation politique

ainsi que la capacité de définir des problèmes publics. En adoptant une lecture par le bas, l'article montrera comment les pratiques locales dans les Comtés unis de Prescott et Russell trouvent leur place dans le régime linguistique canadien.

- 8 L'article est organisé en trois temps. Tout d'abord, nous présenterons les éléments clés du régime linguistique canadien et ceux du régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell. Ensuite, nous présenterons les deux exemples de projets agrotouristiques afin d'illustrer les mises en lien entre régime linguistique et régime territorial. Finalement, nous discuterons de nos résultats de recherche et de leur portée pour l'étude des processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local.

I. Régime linguistique et régime territorial

I.1. La théorie des régimes linguistiques

- 9 Une littérature, à la fois récente et féconde, propose d'interroger les conditions de formulation des politiques linguistiques grâce à l'approche des régimes linguistiques (Cardinal et Sonntag, 2015 ; 2016). En simplifiant, un régime linguistique comprend l'ensemble des représentations et des pratiques de la langue institutionnalisées et véhiculées par les locuteurs dans leur quotidien. Les régimes linguistiques s'insèrent dans une histoire, celle de l'autonomie relative de l'État. En raison de cette autonomie, les schèmes normatifs, institutionnels et administratifs qui caractérisent l'action étatique ou les traditions étatiques guident la formulation des politiques publiques linguistiques (Loughlin, 2005). Ainsi, l'État peut être conçu comme un ensemble d'institutions qui influencent la représentation et le comportement des acteurs dans le domaine de la langue et dont l'action ne peut pas être complètement réduite au jeu des intérêts particuliers (Cardinal et Sonntag, 2016).
- 10 Cardinal et Sonntag (2016) utilisent la notion de dépendance au sentier pour analyser les régimes linguistiques. Le terme signifie que tout choix dans le domaine des politiques publiques peut influencer et contraindre les choix subséquents (Pierson, 2000). Ces choix en-

ferment donc les politiques dans des chemins de dépendance, de relative stabilité. Par ailleurs, des événements au sein d'un pays ou sur le plan international peuvent constituer des moments tournants (*critical junctures*) et provoquer des transformations et conduire à de nouveaux choix au sein de la gouvernance étatique des politiques publiques (Lecours, 2005). Au Canada, l'avènement du mouvement indépendantiste au Québec pendant les années 1960-1970 a constitué un tel moment tournant qui a forcé à revoir les choix de politiques linguistiques fait par les différents gouvernements avant cette période (Cardinal, 2015). Entre autres, avant cette époque, les politiques existantes dans les provinces servaient surtout à restreindre la promotion de la langue française au pays. En 1972, le Québec fait du français la seule langue officielle de la province alors que l'Ontario adopte le principe qu'elle offrira des services en français à sa population « là où c'est pratique et raisonnable » (Cardinal et Normand, 2011). Or, peu de chercheurs se sont penchés sur l'échelon plus local comme les municipalités ou régions (Cardinal et Mévellec, 2017) afin d'explorer les processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques dans un tel contexte. Au Canada, de nombreux travaux ont étudié le Québec et le Canada dans son ensemble, mais peu de chercheurs se sont concentrés sur l'Ontario. Le contexte canadien demande aussi à être interrogé par le bas.

I.2. Le régime linguistique canadien : le compromis institutionnalisé

- 11 Les chercheurs en politique canadienne s'accordent pour dire que le Canada est caractérisé par un compromis politique, celui d'un pays créé à partir de deux peuples fondateurs (anglophones et francophones) et quatre provinces initiales (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec) (Cardinal, 2015 ; Smith, 2010 ; Romney, 1999). Lors de sa création, en 1867, le modèle fédéral apparaissait comme la solution institutionnelle permettant d'accommoder les diversités culturelles, religieuses et linguistiques (McRoberts, 1995). Le compromis doit aussi être compris comme une forme de conciliation reposant sur des arrangements entre les deux principaux groupes linguistiques – anglophones et francophones (Smith, 2010). Dans ce double contexte de fédéralisme et de compromis, la langue a été

conçue comme une compétence ancillaire, c'est-à-dire qu'elle n'appartient à aucun palier de gouvernement spécifique. Comme susmentionné, les gouvernements fédéral et provinciaux sont en mesure de légiférer en la matière de façon relativement autonome. Pour sa part, la politique fédérale s'applique partout au pays dans les champs de compétences du gouvernement canadien ou dans ses rapports avec les citoyens pour leurs services fédéraux – citoyenneté, immigration, justice, emploi – et au sein de ses institutions – Parlement, sociétés de la Couronne et fonction publique fédérale.

- 12 La province de l'Ontario a adopté plusieurs lois visant à reconnaître des droits linguistiques à sa communauté francophone. Mentionnons, en 1984, la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui officialisent le français et l'anglais comme langue des tribunaux. En 1986, le gouvernement de l'Ontario promulgue la *Loi sur les services en français* qui permettra aux francophones vivant dans des régions désignées par le gouvernement de la province de recevoir des services en français. À ce jour, il existe 26 villes et régions désignées dans lesquelles les francophones peuvent recevoir les services de 28 ministères provinciaux dans leur langue². Pour être « désignées », ces villes doivent accueillir plus de 5 000 résidents francophones (comme c'est par exemple le cas de Toronto, Ottawa ou Sudbury) alors qu'on doit trouver 10 % de francophones dans la population des régions désignées (comme c'est le cas des Comtés unis de Prescott et Russell). Dans ces villes et territoires, les municipalités qui offrent des services au nom de la province (par exemple, le logement social, des services de garde ou encore le programme Ontario au travail dans le domaine de l'aide sociale) doivent le faire en anglais et en français. Toutefois, cette obligation ne touche pas les services municipaux au sens strict.
- 13 Comme on peut le voir, en centrant l'analyse principalement sur l'échelon fédéral et provincial, il manque à ce bilan de la situation ontarienne la manière dont le régime linguistique se déploie au niveau local. Il convient d'arrimer ce dernier avec l'approche des régimes territoriaux.

I.3. Le modèle des régimes territoriaux pour saisir les dynamiques politiques locales

- 14 En s'inspirant à la fois des travaux sur le développement économique local (Triglia, 2002) et les régimes urbains (Stone, 2005), Itçaina et Palard (2007) ont formulé le concept de régime territorial. Au même titre que l'idée de gouvernance territoriale (Pasquier, Simoulin et Wisbien, 2013), les régimes territoriaux invitent à penser le territoire comme le résultat dynamique d'institutions, d'acteurs et de culture. Les réseaux d'action collective au sein de ces régimes sont à leur tour cimentés par la *confiance* entre les membres, ils influencent les modalités de *régulation* territoriale et la définition des *problèmes publics*, soit ceux pris en charge par les autorités publiques.
- 15 En premier lieu, la confiance collective, souvent fondée sur une référence identitaire, permet aux individus de collaborer par-delà leurs positions ou intérêts variés. En cela, la confiance participe du capital social territorial. Elle s'exprime à travers la présence et les dynamiques qui animent les réseaux du territoire étudiés. Il importe alors non seulement de mettre au jour un « héritage » ou encore un stock de réseaux existants, mais de comprendre les dynamiques et les évolutions qui les caractérisent. Dans son étude sur le cas basque, Itçaina (2010) identifie quatre facteurs qui ont servi de terreau à l'économie sociale, entendue comme un ensemble de pratiques et de représentations se situant entre la sphère marchande traditionnelle et des formes de redistributions publiques. Ces facteurs sont d'ordre religieux, culturel, politique et économique. Ils interviennent tous dans le succès de l'économie sociale basque.
- 16 La deuxième variable du régime territorial est celle de la régulation politique. Elle vise plus spécifiquement le mode de gouvernance territoriale. Si les institutions politico-administratives y sont centrales, ce sont leurs interactions avec les acteurs non étatiques qui fondent le modèle de gouvernance territoriale. La régulation politique capture donc les relations, alimentées par la confiance, qui procurent un cadre stabilisé pour l'action collective.

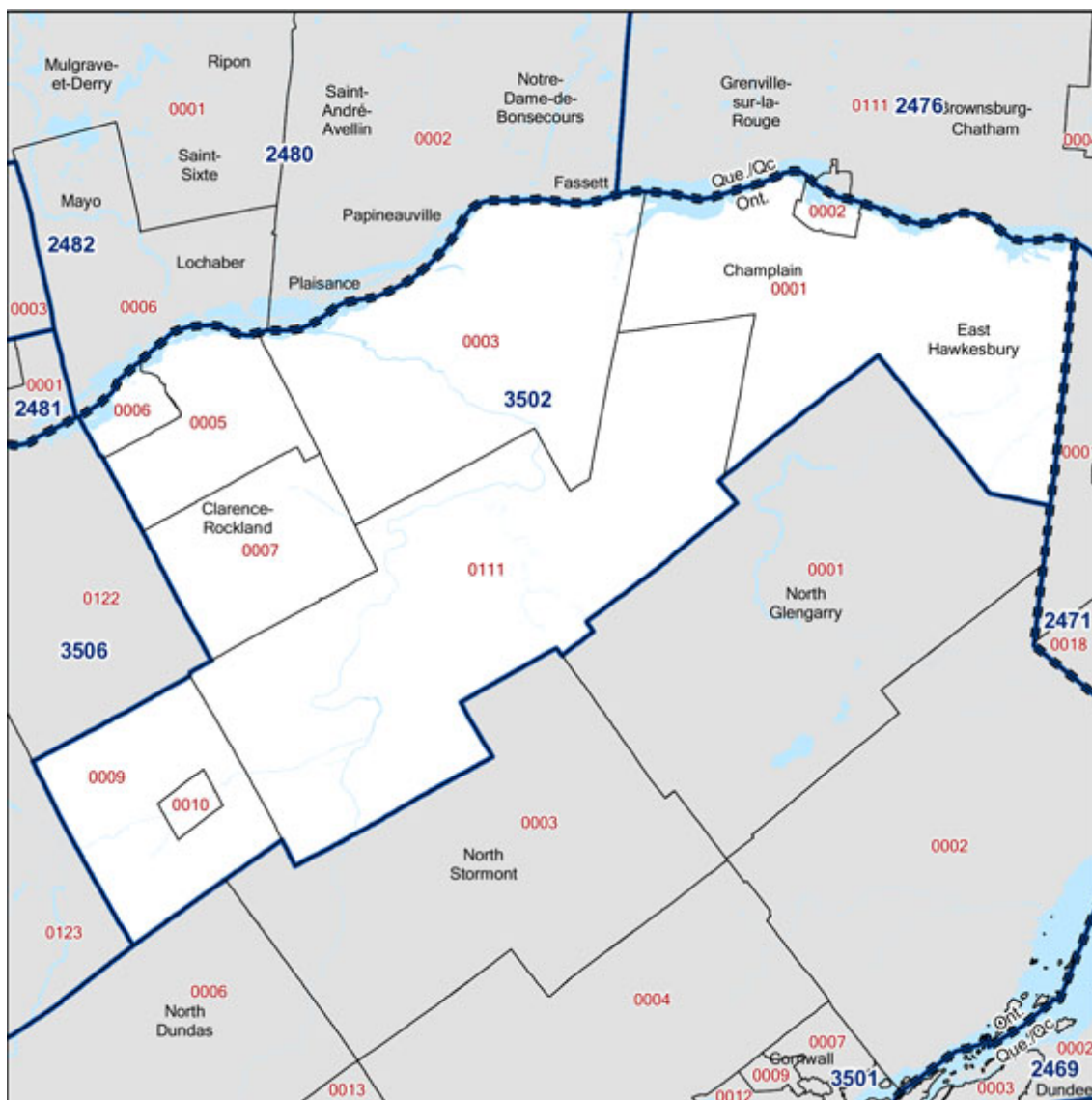
- 17 Finalement, le régime territorial intègre un questionnement sur les modalités (les lieux et les processus) de la construction des enjeux en tant que problèmes publics puis en termes politiques. Pour ce faire, Itçaina (2010) reprend à son compte les définitions de Lascoumes et Le Galès (2007), soit qu'un problème public exige la mobilisation des acteurs pour inscrire l'enjeu au sein du débat public afin qu'il devienne un sujet d'intérêt constitué de controverses et de positions. Ainsi, le problème peut devenir un enjeu politique et produire une visibilité suffisante pour qu'il acquière « une capacité d'interpellation telle que des acteurs qui n'étaient pas initialement concernés par l'enjeu prennent des positions et argumentent en sa faveur ou contre lui » (Itçaina, 2010, 34).
- 18 Ce modèle tripolaire procure un outil pertinent pour explorer les dynamiques politiques locales canadiennes. Il invite à dépasser à la fois une vision strictement juridique des politiques, ainsi qu'une approche strictement utilitaire ne reposant que sur des enjeux d'intérêts. En observant les institutions et les acteurs du territoire, l'approche fait aussi une place centrale à la culture, en plaçant dans la confiance les soubassements de l'action collective et publique territoriale. Dans la section suivante, nous présentons le régime territorial de la région des Comtés unis de Prescott et Russell.

I.4. Régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell : fièrement francophone, forcément bilingue

- 19 Le régime territorial qui nous intéresse est celui des Comtés unis de Prescott et Russell, un territoire situé dans l'Est ontarien, entre Ottawa et Montréal et une région désignée au sens de la *Loi sur les services en français de l'Ontario*. Peu de travaux universitaires se sont penchés sur cette région, que ce soit pour explorer son tissu social, économique ou encore linguistique (voir néanmoins Andrew, Archibald, Caloren et Denis, 1986 ; Gagnon, 2013). La qualification du régime territorial présentée ici gagnerait à être affinée à l'aide d'autres recherches. Néanmoins, sur la base du travail empirique réalisé, il est possible de documenter les trois principales variables du régime territorial proposées par Itçaina et Palard (2007).

- 20 *La confiance dans les Comtés unis de Prescott et Russell* : Le capital social territorial des Comtés unis de Prescott et Russell est doublement marqué par la ruralité et la présence d'un important réseau d'institutions francophones. Rappelons d'abord que, selon Statistique Canada (2016), il s'agit d'une communauté de 89 333 personnes occupant un territoire de 2 000 km². Cette communauté est surtout très homogène. Seuls 4 030 habitants des comtés (4,5 %) sont issus de l'immigration. Le tissu urbain est caractérisé par trois petites villes : Hawkesbury, Clarence-Rockland et Casselman. Avec un territoire essentiellement rural, le secteur économique principal est agricole, même si la population citadine, comme à Hawkesbury, est principalement ouvrière.

Carte 1



(Statistique Canada, s.d.)

- 21 Les Comtés unis de Prescott et Russell se distancient du diagnostic généralement porté sur les territoires ruraux francophones canadiens. Certains auteurs (Gilbert, 2010) notent que les espaces ruraux souffrent d'un déficit d'institutions (collèges, universités, hôpitaux, institutions culturelles, médias...), ce qui n'est pas le cas des Comtés unis de Prescott et Russell. Proches d'Ottawa, les francophones de la région disposent directement sur le territoire ou ont accès à proximité à un nombre important d'institutions francophones en matière d'éducation (conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, conseil catholique du centre-Est ontarien, le campus Alfred de la Cité collé

giale), de santé (hôpital Montfort) ou encore de culture (le centre culturel le Chenail). Or ces institutions francophones ne se contentent pas de proposer une offre de services en français. Elles sont aussi les points d'ancrage du capital social francophone de la région. En effet, la composition des différents conseils d'administration de ces institutions (hôpital, festival, chambre de commerce, etc.) alimente un réseau d'interconnaissance et de confiance entre ces institutions. Ainsi, même rurale, il s'agit d'une communauté francophone bien outillée sur le plan institutionnel. Au sein de ce réseau d'acteurs, les agriculteurs disposent d'un poids important dans la vie politique – ils jouent un rôle important dans la vie publique de la région par l'entremise de leur association – l'Union des cultivateurs franco-ontariens³. La pérennité de l'activité agricole, le maintien d'un mode de vie rural, la sécurisation de la valeur foncière font partie des valeurs centrales qu'ils portent dans les diverses instances politiques et institutionnelles.

- 22 *La régulation politique dans les Comtés unis de Prescott-Russell* : Les municipalités ontariennes reflètent en partie le modèle municipal canadien traditionnel (Chiasson et Mévellec, 2014). Ce dernier est caractérisé par deux principaux éléments : les relations municipalités-province et les formes ambiguës de la politique municipale. En effet, rappelons qu'au Canada, les municipalités ne disposent d'aucune protection constitutionnelle et découlent uniquement du bon vouloir des provinces, ces dernières peuvent en modifier à loisir le nombre, ou la forme. Historiquement issues d'un processus de déconcentration/décentralisation, leurs compétences propres sont liées à la propriété – routes, eau, déneigement, égouts, piscines. Toutefois en Ontario, elles ont conservé ou reçu des compétences dans le domaine social – garderies, ambulances, institutions de soins de longue durée, police locale – qui sont importantes, puis obtenu une compétence générale en 2003. En lien avec ces compétences, leur mode de financement dépend essentiellement des impôts fonciers et des transferts gouvernementaux. Cette caractéristique fiscale ancre une conception du développement économique qui tire une grande partie de sa pertinence de la valeur foncière qu'il génère. La seconde caractéristique du modèle municipal réside dans une vision apolitique des municipalités. La figure dominante de l'élu local est celle d'un indépendant, représentant ses commettants et qui serait guidé par un certain prag-

matisme dénué d'idéologie politique. Ainsi, la figure du notable, c'est-à-dire de candidats qui sont élus davantage sur la base de leur réputation sociale locale que sur celle d'un programme, s'applique bien au contexte municipal ontarien (Abélès, 1989).

- 23 Dans le cas des Comtés unis de Prescott et Russell, le modèle municipal comprend deux échelons : on trouve huit municipalités regroupées dans un comté. Cette structure intermunicipale est financée par quotes-parts des membres et transferts de la part du gouvernement provincial. Composée d'élus municipaux délégués, elle ne dispose d'aucun pouvoir de taxation directe. En Ontario, les comtés peuvent offrir plusieurs types de services dont ceux de planification de services communs (par exemple, transport collectif, gestion des déchets, infrastructures et réseaux artériels). Ils sont également appelés à assumer un rôle de coordination des interventions municipales à l'intérieur de leurs frontières. La présidence de ces comtés a pour mission de favoriser la cohésion au sein du territoire, tout en agissant comme porte-parole de la région auprès des autres ordres de gouvernement. Ce mandat est d'autant plus difficile qu'il existe un roulement potentiel dans le personnel élu composant les conseils de comtés, et que la présidence est mise en élection chaque année.
- 24 Au cours des entrevues menées dans les Comtés unis de Prescott et Russell, le comté est apparu comme l'échelon levier d'une action publique menée en partenariat avec des acteurs privés ou à but non lucratif. Toutefois, ce n'est pas sans être traversé par des formes de concurrences qui se déploient entre le municipal et le comté, ou entre les municipalités elles-mêmes. En effet, malgré leur collaboration au sein du comté, les municipalités sont toujours en concurrence. Au cours des entrevues, nous avons constaté l'existence d'une culture de clocher très forte, par exemple pour attirer des entreprises dans les parcs industriels des différentes municipalités, ou encore pour contester des investissements du comté dans des programmes qui ne se touchent pas directement la municipalité. On peut penser ici à un soutien financier des Comtés unis de Prescott et Russell pour le festival de la rivière des Outaouais, contesté par les maires des municipalités non concernées. Selon une personne interviewée, « les maires défendent les finances et les taxes » (Entretien 7). L'adhésion des acteurs locaux à des projets collectifs n'est pas acquise.

- 25 Cette concurrence n'est pas que discursive, elle se matérialise aussi dans des programmes d'action publique, comme l'illustre bien le secteur de l'agrotourisme. Ainsi, chaque échelon (municipal et comté) développe ses propres outils de développement économique. Alors que les Comtés unis de Prescott et Russell ont un plan régional, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario favorise des plans municipaux. Ce faisant, selon l'une des personnes interviewées (Entretien 9), le gouvernement provincial instaure une certaine concurrence entre les municipalités qui sont en compétition entre elles auprès des mêmes programmes gouvernementaux. Parallèlement à ces démarches municipales, les Comtés unis de Prescott et Russell sont les principaux bailleurs de fonds de deux organismes sans but lucratif (OSBL) : Tourisme Prescott et Russell et le Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien (RAEO), qui appuient les entreprises de la région.
- 26 *Tourisme Prescott Russell* comprend près de 100 entreprises. Son mandat est de favoriser le développement de ses membres en faisant la promotion touristique de la région. Outre son site internet⁴, l'organisme publie un guide annuel de la région et une carte vélo et offre un programme de signalisation pour les entreprises. Plus généralement, cet OSBL fait la promotion de l'image de marque régionale ainsi que des attraits touristiques spécifiques (festival, événements) dans médias traditionnels ontariens et québécois ainsi que dans les médias sociaux.
- 27 Pour sa part, le *Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien* (RAEO) est plus directement associé aux Comtés unis de Prescott et Russell, même s'il a été initié par le Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario (RDÉE), avant d'être récupéré par les Comtés. Plus précisément, le projet est né en 2007 et a été mis en place en 2011 en collaboration avec l'Union des cultivateurs franco-ontariens. Il regroupe aujourd'hui environ 105 membres. La mission du réseau est de soutenir les entreprises du secteur agroalimentaire de la région, en facilitant les relations entre les différents acteurs et en aidant la commercialisation des produits. Pour ce faire, il offre un service d'étiquetage nutritionnel pour les petits producteurs ; il distribue une carte des aliments locaux aux visiteurs et a mis en place un partenariat avec certaines chaînes d'épicerie afin d'y placer des « comptoirs de produits locaux »⁵. Bien que le Réseau couvre l'en-

semble de l'Est ontarien, les Comtés unis de Prescott et Russell semblent être les plus actifs dans le soutien à cet organisme. Le Réseau témoigne de la rencontre d'un enjeu social (la mise en valeur des producteurs agroalimentaires) et la reconnaissance que cet enjeu est suffisamment important pour que les Comtés unis de Prescott et Russell s'en saisissent et le soutiennent.

- 28 À ceux-ci, il convient d'ajouter un acteur fédéral, le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE). Fondé en 1997, il regroupe aujourd'hui 12 organismes provinciaux et territoriaux hors Québec. Son mandat est de soutenir la prospérité des communautés francophones et acadiennes en mobilisant la langue française et le bilinguisme comme leviers de développement économique et d'employabilité. Le RDÉE Ontario existe depuis 2001 et est devenu la Société économique de l'Ontario (SAO) en 2017. Son mandat consiste à soutenir la vitalité et la pérennité des communautés francophones en soutenant le développement économique et l'employabilité. Pour ce faire, il appuie les communautés francophones dans le développement et la planification de projets de nature économique. La SAO a clairement identifié le tourisme et l'agroalimentaire comme deux des secteurs économiques porteurs pour les francophones, le troisième étant le secteur public. La SAO ne finance pas directement des entreprises mais des projets de mise en valeur ou des outils collectifs pour des groupes d'entreprises. Ainsi, le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de soutenir l'économie pour soutenir la langue de la minorité mais sans le faire de façon directe. Le système de gouvernance esquissé ci-haut décrit bien les acteurs privés, municipaux ou de comtés, ainsi que provinciaux engagés dans le développement économique du milieu et montre l'existence des différents ordres et paliers engagés dans celui-ci.
- 29 *Construction des problèmes publics et politiques* : Afin d'illustrer comment les problèmes publics et politiques sont construits dans le régime territorial des Comtés unis de Prescott et Russell, nous avons choisi ici de revenir sur quelques cas qui montrent une problématisation variable de la question du français. Le premier exemple est celui de la mobilisation autour du principe de l'affichage bilingue qui a démarré en 2010 dans la municipalité de Russell et qui a rebondi dans la municipalité voisine de Rockland. Protestant contre l'affichage unilingue anglais dans ces municipalités, les citoyens exigeant plus de

bilinguisme ont eu gain de cause et fait adopter des règlements à cet effet. Initialement porté par un entrepreneur privé, cet enjeu a été repris par la municipalité pour en faire l'objet d'un règlement municipal. Ce dernier prévoit que les affiches extérieures des nouveaux commerces doivent désormais être rédigées en français et en anglais, même si le nom de compagnie peut rester unilingue. Contesté devant les tribunaux ontariens à deux reprises, la municipalité a eu gain de cause légitimant ainsi son action et offrant un modèle à suivre pour les municipalités du reste de la région de l'Est-ontarien (Dupuis, 2014, 5-6). Or, le modèle n'a pas été suivi puisque seules quatre municipalités sur les huit qui composent les Comtés unis de Prescott et Russell sont aujourd'hui dotées d'un tel règlement (Rockland, Casselman, Russell et La Nation).

- 30 Cet exemple montre une capacité d'action collective au cours de laquelle l'action privée est relayée par une mobilisation politique. La cause francophone est ici construite au cœur de la problématique de l'affichage et permet de cimenter l'action. Cette centralité de la langue française n'est toutefois pas toujours au cœur des problèmes publics territoriaux étant donné l'absence d'effet d'entraînement dans le reste des Comtés unis de Prescott et Russell. En effet, les entrevues menées avec les acteurs du développement régional ont permis de mettre au jour un diagnostic commun au sujet de la région. Tout d'abord, pour plusieurs d'entre eux, il s'agit d'un territoire couloir entre Ottawa et Montréal qui, de fait, manque de visibilité et d'attraits pour s'imposer entre ces deux métropoles. Or, il pourrait au contraire devenir un « terrain de jeux » pour ces deux pôles urbains. Ensuite, l'identité linguistique des Comtés unis de Prescott et Russell est méconnue : les Québécois pensent qu'on y parle l'anglais. Comme l'indique un des agents de développement : « c'est à nous de créer une image, une identité pour nous distinguer : vivre, travailler, jouer en français » (Entretien 8). Finalement, le territoire des Comtés unis de Prescott et Russell est de plus en plus déséquilibré. À l'Ouest, en périphérie d'Ottawa, les municipalités s'urbanisent et deviennent peu à peu un dortoir pour la main-d'œuvre bilingue ou anglophone, qualifiée travaillant dans la capitale fédérale. À l'inverse, à l'Est, les municipalités restent essentiellement rurales et y sont plutôt en décroissance. Par contre, elles conservent leur caractère francophone (même si lui aussi en décroissance lente). Cette problématisation

commune de la situation territoriale ne permet pas pour autant de structurer une mobilisation forte autour d'enjeux saillants. Le cas du Collège agricole Alfred est à ce titre exemplaire. Créé en 1982, il résulte de la mobilisation d'agriculteurs de la région ainsi que de l'Union des cultivateurs franco-ontariens. Il devient au fil des décennies, un établissement incontournable pour la relève agricole franco-ontarienne. Conservant son caractère francophone, il est repris en 1996 par l'Université de Guelph qui décide toutefois de s'en désengager en 2013. Grâce à une aide financière du gouvernement provincial, le collège est maintenu à flot en se retrouvant sous l'égide de la Cité collégiale, une autre institution francophone d'Ottawa. S'il y a un constat commun sur le fait de perdre une institution comme ce collège agricole, la capacité à transformer ce constat en réponse n'est pas au rendez-vous. Pour plusieurs observateurs, puisque l'éducation ne fait pas partie de leur champ de compétences, les Comtés unis de Prescott et Russell refusent d'y investir les 10 millions nécessaires. Finalement, lorsqu'un nouveau projet de redéveloppement est mis sur pied en 2017, les élus locaux ne l'appuient que de manière prudente (Ketterling, 2017).

- 31 Ces différents exemples illustrent bien la difficulté d'affirmer la dimension linguistique des problèmes publics territoriaux. À ce titre, le milieu politique municipal évoque surtout son bilinguisme. Il est aussi conscient du rapport de force entre les anglophones et les francophones, mais ce dernier est rarement, dans nos entrevues, exprimé sous la forme d'un affrontement, d'une lutte ou même d'un problème. Les francophones semblent avoir intériorisé ce rapport de force et agissent de façon à ne pas le réifier. Ainsi, il y a un souci de conciliation, de « respect » de la population anglophone dans le fonctionnement quotidien des institutions régionales. À titre d'illustration, l'un des maires francophones insiste sur le fait que « notre minorité anglophone, il faut la respecter [...] les anglophones ne vont jamais [...] mentionner (si un bien ou service est fourni uniquement en français), ils veulent être politiquement corrects » (Entretien 4). De façon tout à fait représentative, une intervenante en développement économique déclare à la fois que le français, sa langue maternelle, est important pour elle et que l'idéal bilingue canadien est un défi quotidien. Toutefois, elle souligne, comme plusieurs autres participants, que les francophones sont tous bilingues, et peuvent de façon pragmatique, pas-

ser à l'autre langue en présence d'anglophones : « ce n'est pas un problème, on *switch* à l'anglais si nécessaire » (Entretien 8).

- 32 Ces exemples montrent la prudence des acteurs ou leur difficulté à lier la question linguistique aux problèmes qui les préoccupent sur le plan local. Le régime territorial qui semblait ainsi favorable à la présence du français se révèle affaibli quand viennent les enjeux de politisation de la langue. Or, l'absence de problématisation publique ou politique laisse toute latitude aux comportements individuels et pragmatiques. C'est à la lumière de ce régime territorial ambiguë que nous analysons deux projets agrotouristiques : la Foire gourmande et le Festival de la *Curd*.

II. Études de cas : La Foire gourmande et le Festival de la *Curd*

- 33 Les deux projets qui sont présentés dans les lignes suivantes ont en commun la volonté de valoriser les productions agroalimentaires des Comtés unis de Prescott et Russell, ainsi que d'organiser des événements qui se dérouleraient principalement en français. Toutefois, par-delà ces similitudes, la Foire gourmande et le Festival de la *Curd* sont issus d'initiatives très différentes : public dans le premier cas, privé dans le second. En outre, la place qu'ils accordent au français n'est pas non plus la même : alors que la Foire gourmande est issue d'un financement visant la promotion des affaires économiques francophones, le Festival de la *Curd* se veut en priorité un événement de type communautaire au bénéfice d'une communauté locale agricole francophone.

II.1. La Foire gourmande : la promotion des produits locaux

- 34 Le contexte d'apparition de la Foire gourmande est celui de la transformation plus générale du marché agroalimentaire. Selon plusieurs personnes interrogées, les consommateurs portent une plus grande attention à l'origine et à la qualité des produits lorsqu'ils sélectionnent leurs aliments. Parallèlement à cette tendance, le tissu économique agroalimentaire des Comtés unis de Prescott et Russell est

fondé sur des microentreprises issues des tentatives de diversification des producteurs agricoles. Ces dernières pratiquent souvent une vente directe « à la ferme ». Le réseau agroalimentaire de l'Est ontarien (RAEO) est le dispositif visant à les regrouper. La Foire gourmande est l'un des projets mis de l'avant par le RAEO.

- 35 L'idée d'une foire alimentaire est issue d'une expérience à succès qui se déroule sur le territoire transfrontalier de l'Abitibi-Témiscamingue (Québec) et du Nord-Est ontarien depuis 2002⁶. On y retrouve les mêmes composantes : la valorisation des producteurs locaux et la mise en scène de la frontière. En effet, la Foire gourmande des Comtés unis de Prescott et Russell a initialement été développée sur les deux rives de la rivière des Outaouais. Cette stratégie permettait de bénéficier de financements québécois (via la Table agroalimentaire de l'Outaouais) en plus de ceux du RAEO. En outre, la Table est, jusque 2015, surtout reconnue par ses partenaires institutionnels. Le personnel y est stable, ce qui, comme l'indique un agent de projet, n'est pas le cas du côté du réseau ontarien. Les coordonnateurs se succèdent sans réussir à consolider une vision à moyen terme pour l'événement. Lors de ses premières éditions, la Foire gourmande s'est déroulée sur deux sites (un au Québec et un en Ontario, reliés par un traversier mis à disposition des visiteurs). Cette double localisation était rendue nécessaire par les réglementations provinciales liées à la transformation de la viande et du lait qui empêchaient la circulation des aliments produits de façon artisanale à travers la frontière.
- 36 Faute de fonds propres, ce sont les Comtés unis de Prescott et Russell qui financent et soutiennent le RAEO, et par là même la Foire gourmande. D'autres financements proviennent des partenaires provinciaux dont la fondation Trillium de l'Ontario qui investit dans des organismes sans but lucratif dont les projets visent à construire des communautés « saines et dynamiques » (fondation Trillium de l'Ontario, s.d.), ou encore le programme Fêtons Ontario! qui ne vise pas spécifiquement les initiatives francophones mais qui peut accueillir des projets de financement. De façon paradoxale, alors que le fédéral via le RDÉE de l'époque est à l'origine du RAEO, il n'est pas présent dans le financement de la Foire gourmande. La dimension linguistique y est, dès le départ, dans une situation ambivalente. Toutefois, le RAEO est composé à 70 % de producteurs francophones.

- 37 La Foire gourmande, dans sa formule interrives, a eu lieu pendant cinq années. Deux principales leçons, en matières économique et linguistique, peuvent être tirées de ces années. Premièrement, la rentabilité des investissements publics engagés par les Comtés unis de Prescott et Russell dans la Foire gourmande est difficile à démontrer aux élus. Comme l'explique l'un des responsables du tourisme, même s'il fait la tournée des conseils municipaux pour montrer le bilan annuel, il n'y a pas de données statistiques ou financières précises sur les retombées économiques directes et indirectes à l'échelle des Comités unis de Prescott-Russell. Les seules données disponibles le sont pour l'ensemble de la région touristique qui inclut Ottawa. Le RAO, comme Tourisme Prescott-Russell dépend des autodéclarations des producteurs. De plus, selon un autre agent de projet, les chiffres de fréquentation publiés étaient plutôt des estimations hautes : « on boostait (gonflait) les chiffres. Jamais on n'a eu 9 000 personnes, peut-être 1 500 au plus ». Ainsi, l'absence de « rentabilité » démontrée favorise une certaine remise en cause du financement de l'évènement au sein des partenaires municipaux et des Comtés unis de Prescott de Russell. Dans le même ordre d'idées, le déficit budgétaire de la Foire gourmande semble être dû aux coûts des navettes, traversiers et chapiteaux. Ces dépenses de logistique ne peuvent être couvertes par des subventions extérieures (qui ne financent que des activités, et le plus souvent des nouvelles initiatives). Ainsi la dépendance au financement des Comtés unis de Prescott et Russell s'installe. Pour certains élus, les producteurs devraient davantage assumer les coûts de cette activité : « il faut que les participants s'impliquent plus, il faut que l'argent vienne des exposants » (Entretien 4). Pour le RAO, l'absence de rentabilité financière de la Foire éloigne également la perspective d'être plus autonome vis-à-vis des Comtés unis de Prescott et Russell.
- 38 Pourtant, pour certains de nos interlocuteurs, la collaboration interrives avait aussi un lien avec le marquage linguistique de la Foire gourmande. « C'était de bons échanges entre l'Outaouais et l'Ontario. Aussi près qu'on soit du Québec, on n'est pas encore vu par le Québec comme existant, comme un groupe [francophone] important. [La Foire gourmande] permettait de faire des affaires en français, de montrer que c'était possible » (Entretien 9). Toutefois, pour les organisateurs, la question de la langue est rapidement mise de côté : « on

ne veut pas exclure les anglophones de l'évènement. Il y a une volonté d'être bilingue même si avec le Québec, on est plutôt associé à la francophonie. Mais on ne le présente pas comme un évènement francophone spécifiquement » (Entretien 6). La dimension francophone, bien que présente, reste sous-entendue dans la mise en marché de la Foire (Entretien 12). Pour d'autres acteurs du développement économique, la situation est encore plus claire : « ce n'est pas une affaire de langue, mais de développement économique. 70 % des gens en agroalimentaire sont francophones » (Entretien 11).

- 39 Dès 2014, la gouvernance des régions du Québec est mise à mal par plusieurs réformes institutionnelles (Mévellec, Chiasson, Fournis, 2017). Les fonds québécois ne sont plus disponibles pour soutenir la Foire gourmande dans sa forme existante. Néanmoins, il semble que ce changement de situation du côté québécois ait servi de prétexte aux responsables ontariens pour transformer considérablement la Foire gourmande. En prenant acte du retrait de leurs partenaires québécois, les acteurs ontariens repensent l'évènement, d'un seul côté de la rive, et développent une nouvelle stratégie de positionnement. La nouvelle version de la Foire gourmande est alors associée à un évènement déjà existant depuis 2011 (le Festival de la Rivière des Outaouais, qui accueille des activités phares comme la course de bateaux *Poker Run*). Cette stratégie permet de diminuer la contribution financière des Comtés unis de Prescott et Russell (fin des frais de traversier interrives et partage avec le Festival de la Rivière des Outaouais des coûts de logistique comme ceux du chapiteau, de la sécurité, etc.). Elle permet aussi de consolider son attractivité (la Foire gourmande bénéficie du Festival et vice versa). Finalement, grâce à ces économies d'échelle, les financements sont investis pour développer de nouvelles activités comme la présence d'un chef cuisinier de renom (Chuck Hughes, de Montréal), afin d'attirer de nouveaux visiteurs. En 2015, 18 exposants ont participé à cette nouvelle mouture de la Foire gourmande. Moins nombreux qu'aux éditions précédentes, la nouveauté du site et de la formule (avec des frais d'inscription désormais de 300 \$) semble avoir effrayé plusieurs producteurs. Par ailleurs, il n'y a toujours pas de données précises sur les retombées économiques de l'évènement pour les producteurs, ni sur le site ni au cours de l'année. Enfin, pas plus que dans sa formule initiale, la Foire gourmande ne s'affiche comme une manière de faire des affaires en

français. Au contraire, la présence en 2015 du chef montréalais Chuck Hugues, qui anime une émission de cuisine sur une chaîne canadienne anglophone (*cooking channel*) a, semble-t-il attiré beaucoup d'anglophones, même si les organisateurs évoquent plutôt une majorité des visiteurs francophones ou bilingues.

II.2. Le Festival de la *Curd* : d'une fête d'employés à un attrait touristique majeur

- 40 La création de la fromagerie St-Albert remonte à plus d'un siècle, lorsqu'en 1894 les producteurs de cheddar de la municipalité de St-Albert se sont regroupés en une coopérative (*the St-Albert Co-operative cheese manufacturing association*). En 1994, pour fêter le centenaire de la fromagerie, la coopérative organise un banquet pour ses membres. À la suite de ce succès, le conseil d'administration a décidé de pérenniser cet événement pour faire la promotion de l'entreprise. Le festival n'est seulement jugé sur sa rentabilité immédiate : « pas pour rapporter de l'argent, mais pour faire de la promotion » (Entretien 10). Ainsi, le Festival de la *Curd* est d'abord et avant tout conçu comme une fête par et pour les employés de la fromagerie. Encore aujourd'hui, ces derniers ne paient pas pour participer au festival, leur badge d'employés ou d'anciens employés faisant office de ticket d'entrée. Si le festival a grandi, il prend place dans une communauté initiale homogène (agricole et francophone). Le fait que le Festival de la *Curd* soit si imbriqué dans un village et associé à un fleuron économique local semble avoir aidé à en faire un attrait touristique plus durable que d'autres manifestations comme la Foire gourmande.
- 41 Les chiffres de participation publiés dans les médias locaux indiquent une croissance continue du nombre de visiteurs au Festival de la *Curd*. De 6 000 personnes en 1995, on en comptait 40 000 en 2009. Si les bénéfices permettent rapidement au festival « d'éponger le déficit encouru par les nombreuses activités offertes gratuitement » (Casimiro, 1996), le modèle d'affaires évolue au fil des éditions. Une partie des bénéfices est reversée à la fondation du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEEO) (Bélanger, 2002). Le Festival de la *Curd* amasse ainsi près de 70 000 \$ en subventions, ce qui permet à l'activité de croître et de se développer. Peu à peu, ce sont des musi-

ciens plus connus, Québécois pour une bonne part, qui animent les spectacles. Les organisateurs estiment que de plus en plus de gens de l'extérieur de l'Est ontarien, notamment d'Ottawa et de Gatineau, participent aux activités. Le Festival de la *Curd* propose aussi de nouvelles activités : rodéo ou scène pour de jeunes talents locaux. Si jusqu'alors, le festival était géré sous la forme d'un OSBL, en 2008, Daniel Simoncic, bien connu dans le milieu des festivals francophones, en devient le directeur général. Son expertise en matière de commandites permet de récolter d'autres partenariats importants (Dugas, 2008), notamment de la part du gouvernement de l'Ontario.

- 42 La stratégie de Simoncic est de mettre en valeur « l'agriculture et [l]es valeurs agricoles de la région » en présentant deux nouveautés, soit le Marché des saveurs (produits du terroir) et le labyrinthe géant de foin. Selon Simoncic, « Il y avait un goût pour ces activités familiales et (une telle structure) est le reflet de l'Est ontarien (et de ses agriculteurs). C'est un peu ce que ces gens-là font. Ça fait partie de leur quotidien. Nous voulions valoriser les fermiers. Nous voulions offrir des activités propres à la réalité rurale qui a peut-être été oubliée dans le passé » (Dugas, 2009). Laurent Vandeputte du groupe Simoncic admet que le Festival de la *Curd* ne suit pas les tendances des festivals de ville comme le Festival franco-ontarien à Ottawa, où un virage jeunesse a été entamé il y a quelques années afin d'attirer les nouvelles générations. « On a essayé d'amener de gros noms là-bas [à St-Albert] comme, par exemple, Star Académie, mais ça n'a pas vraiment levé. Avec le Festival de la *Curd*, c'est encore la fête à eux, les gens de l'Est ontarien. Ce sont surtout des agriculteurs, donc ils ont très peu de temps de vacances. Et le festival est un peu leurs vacances. Donc ils nous font savoir quels artistes ils aimeraient voir et on choisit des artistes qui leur ressemblent » (Gratton, 2012, 8).
- 43 Le français est au cœur du Festival de la *Curd*. L'un des membres du conseil d'administration de la fromagerie réitère que c'est aux francophones de prendre leur place et d'imposer l'usage du français dans leurs relations avec les anglophones. Selon les organisateurs du festival, « nous, on vend une expérience francophone » (Entretien 2). Ainsi les deux piliers du Festival de la *Curd* sont la langue et la promotion de la ruralité. Mais au même titre que la « vie à la ferme » est vendue aux urbains, « la vie en français » est aussi vendue aux anglophones et aux francophones qui ne sont pas de la région. La langue de travail

utilisée lors de la production du Festival de la *Curd* est le français, à la fois par les acteurs coopératifs (c'est la langue de travail du conseil d'administration de la fromagerie), des acteurs privés (le groupe Simoncic travaille ici en français et la plupart des fournisseurs sont aussi francophones). Comme le rappelle un des responsables de la fromagerie :

« tout se passe en français, mais on affiche dans les deux langues. On ne peut pas dire merde aux anglophones [...], mais il n'y a pas d'anglophone au conseil d'administration. Ce sont tous des francophones. Il y a un nouveau producteur dans la coopérative qui est anglophone, mais c'est sa femme qui vient, elle parle français » (Entretien 10).

- 44 Le montage financier du Festival de la *Curd* est en partie réalisé par le groupe Simoncic qui dépose le dossier principalement à l'agence gouvernementale, Tourisme Ontario. Il n'y a pas de programme particulier pour les événements francophones, mais il est possible qu'il y ait tout de même un pourcentage du financement qui leur soit officiellement réservé. En 2013, le Festival de la *Curd* a pu bénéficier de subventions dans le cadre de l'enveloppe allouée pour les célébrations du 400^e anniversaire de la présence française en Ontario d'un montant total de 5,9 millions \$ géré par l'Office des affaires francophones. Le palier fédéral intervient également par l'intermédiaire de son Programme mise en valeur du patrimoine et le Programme d'appui aux langues officielles (PALO), hébergé à son ministère du Patrimoine Canada. Selon les organisateurs, le RDÉE de l'époque ne participe pas à son financement, car de manière générale le fédéral ne subventionnerait pas le développement économique local. Par contre, le fédéral soutient des projets à valeur culturelle, à condition de répondre à ses exigences. Enfin, au niveau local, la municipalité de la Nation contribue à hauteur de 3 000 \$ et Tourisme Prescott et Russell en fait la promotion dans ses documents.
- 45 Plusieurs projets ont été développés afin de consolider cette offre touristique importante pour la région, avec toutefois plus ou moins de succès, dont un projet de village d'antan franco-ontarien ; la construction d'une salle de concert sur le site de la fromagerie et l'aménagement d'un terrain pour les caravaniers. Ce dernier projet est important dans le contexte où l'offre d'hébergement temporaire ou

touristique n'est pas très suffisante dans Prescott et Russell. Un tel parc permettrait de garder sur place une clientèle qui a tendance à repartir vers Ottawa ou Montréal une fois les activités terminées. En plus de ces projets touristiques, se développe aussi un marché local devant la fromagerie de St-Albert. En bref, il s'agit de développer tout un pôle touristique autour de la fromagerie, qui serait en lien avec les autres attraits existants (Parc Calypso ou l'Écho). Toutefois, comme le souligne un député de la région, ce type de « stratégie requiert une nouvelle manière de faire des projets » (Entretien 7) permettant de dépasser les intérêts municipaux pour penser le développement économique à une autre échelle. Parallèlement, le Festival de la *Curd* semble aussi être resté une occasion de sociabilité pour les habitants de St-Albert et leur famille qui n'habitent plus forcément dans la région. Il est l'occasion de réunions familiales. On peut aussi noter que le Festival de la *Curd* se déroule systématiquement la même fin de semaine que celui de Vankleek Hill, une petite ville anglophone comprenant une forte population francophone un peu plus à l'Est de la fromagerie⁷. De fait, s'il y a un réel effort pour attirer une clientèle venant de l'extérieur de la région, ce chevauchement des dates pourrait témoigner du faible intérêt à attirer une clientèle régionale anglophone.

III. Régimes linguistiques et territoriaux : un modèle hybride ambigu

- 46 Notre question initiale était d'essayer de comprendre comment le régime linguistique canadien s'institutionnalise sur le plan local. En documentant le régime territorial et les deux projets agrotouristiques que sont le Festival de la *Curd* et la Foire gourmande dans les Comtés unis de Prescott Russell, deux pistes d'analyse nous paraissent fécondes. La première est directement associée aux résultats empiriques. Les cas à l'étude montrent que le régime linguistique peut parfois s'effacer devant les dynamiques territoriales. Cela est particulièrement clair dans le cas de la Foire gourmande. L'initiative est originellement celle du RDÉE, c'est-à-dire l'un des organes du gouvernement fédéral faisant la promotion des communautés francophones

hors Québec, mais les acteurs territoriaux se sont approprié le dispositif en délaissant la dimension linguistique. Non seulement le RDÉE de l'époque n'est plus un partenaire, mais le Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien est désormais marqué par les lignes des conflits régionaux liés au système politico-administratif local. La conception de la langue non politisée, non conflictuelle est également reprise au sein du RAEO. Le discours qui accompagne la Foire gourmande est avant tout utilitaire et mobilise essentiellement le registre des intérêts économiques. Dans le cas de la Foire gourmande, le régime territorial a pris le pas sur le régime linguistique qui s'est effacé au profit d'une approche fondée sur la logique du marché.

- 47 Le second cas, celui du Festival de la *Curd* est plus mitigé. Non seulement la question de la langue est centrale dans les valeurs de ses promoteurs privés, mais les organisateurs activent les dispositifs rendus accessibles par le régime linguistique canadien en sollicitant des financements pour la mise en valeur de la culture francophone. Ce financement privé ou gouvernemental procure une relative autonomie au Festival de la *Curd* par rapport au régime territorial, alors même que la langue est mobilisée de façon active dans un discours identitaire.
- 48 Ainsi, le régime linguistique ne se territorialise pas toujours de la même manière, ce qui nous amène à une deuxième piste d'analyse, cette fois-ci plus théorique sur les rapports possibles entre les régimes linguistiques et les régimes territoriaux. En nous basant sur les travaux de Sonntag (2015) sur les États-Unis, ainsi que sur ceux de Harguindeguy et Cole (2009) sur la France, il est possible de réfléchir à une certaine modulation des régimes linguistiques à la lumière des caractéristiques locales. Rappelons que, dans le premier cas, Sonntag (2015) a montré que les normes nationales au cœur du régime linguistique américain sont concordantes avec l'action locale. Dans son cas, il y a une traduction directe et aucune contradiction apparente entre le national et le local. À l'inverse, des recherches sur le Pays basque français (Harguindeguy et Cole, 2009 ; Harguindeguy et Itçaina, 2015 ; Keating, Loughlin et Deschower, 2003) ont souligné que l'affirmation du principe de décentralisation a constitué une structure d'opportunité pour les bascophones et leur ont permis de sortir la langue et la culture basques d'une certaine clandestinité. Ce faisant, le régime linguistique national s'est vu contrecarrer par le régime territorial.

- 49 Le cas franco-ontarien de la région des Comtés unis de Prescott et Russell montre que le régime linguistique, en raison du fédéralisme, laisse les provinces libres dans leur champ de compétences. Il y a concordance du régime linguistique et du régime territorial, mais cette concordance constitue presque un contresens eu égard à la politique des langues officielles. La situation laisse libre cours au régime territorial qui prend le dessus sur le régime linguistique sans garanties pour le développement et la promotion du français. Ainsi, si certains acteurs locaux peuvent « activer » des dispositifs issus du régime linguistique fédéral (Festival de la *Curd*), d'autres s'en distancient totalement (Foire gourmande). Le cas des Comtés unis de Prescott et Russell révèle que la traduction des normes du régime linguistique sur le plan local se distingue par son caractère hybride et ambigu. Les régimes linguistiques et territoriaux se révèlent tantôt en cohérence, tantôt en opposition, laissant les acteurs locaux maîtres de leur appropriation.
- 50 C'est la même logique qui peut d'ores et déjà expliquer que les comportements des acteurs au sein des Comtés unis de Prescott et Russell puissent paraître contradictoires étant donné la prédominance du français dans la région. En effet, malgré leur majorité démographique, le régime territorial impose une logique politique et institutionnelle qui puise sa légitimité dans une histoire caractérisée par la dominance anglophone sur le plan provincial et par une certaine gêne à trop s'afficher comme francophone sur le plan local. Le Festival de la *Curd* est un symbole de fierté pour beaucoup de francophones, mais c'est pendant une courte période de l'année que ces derniers semblent afficher cette fierté. Le reste du temps, pour reprendre les termes d'un répondant de la région : « on est bilingue, pas à cause des lois fédérales ou provinciales. C'est qui on est » (Entretien 4).
- 51 Dans cet article, nous cherchions à interroger le régime linguistique canadien par le bas, afin de comprendre comment les normes fédérales en matière linguistique trouvent leur traduction sur le terrain. Alors qu'une littérature déjà importante nous permet de cerner les logiques du pays « juridique », cette dernière ne dit pourtant pas grand-chose de leur mise en œuvre sur le terrain.

- 52 Les Comtés unis de Prescott et Russell, puisque majoritairement francophones, nous ont fourni un cas d'étude pertinent pour interroger la mise au concret du régime linguistique canadien, en particulier dans le secteur agrotouristique. L'étude qualitative de deux festivals agrotouristiques (la Foire gourmande et le Festival de la *Curd*) a permis de mettre au jour comment le régime territorial peut mitiger la force du régime linguistique. Plusieurs éléments caractérisent le régime territorial de Prescott et Russell : il est institutionnellement fragmenté, la conception de la langue y est avant tout pragmatique et dépolitisée. Ce faisant, ce régime territorial est parfois aligné avec le régime linguistique : lorsque les acteurs locaux instrumentalisent le discours identitaire de la langue pour bénéficier des ressources mises à disposition par les échelons gouvernementaux supérieurs, ou au contraire déconnecté du régime linguistique lorsque la langue, dépolitisée, disparaît derrière dans un discours utilitaire mettant en scène le développement économique et la volonté de ne pas offusquer les anglophones. En somme, le compromis qui est au fondement du régime linguistique rejoint le régime territorial.
- 53 C'est davantage sur la portée du modèle analytique qu'il importe de conclure. L'analyse institutionnelle menée ici alimente la littérature sur les politiques linguistiques. De façon générale, elle favorise une exploration transversale des politiques linguistiques, dépassant la question traditionnelle des effets, pour interroger le pourquoi et le comment de ces dernières, incluant désormais la manière dont les acteurs se les approprient. Elle offre des outils pour interroger la formulation, mais également de la mise en œuvre des politiques linguistiques et leur institutionnalisation dans des secteurs donnés, comme le secteur agrotouristique. Comme les cas étudiés ici le démontrent, l'approche institutionnelle permet d'explorer les comportements des individus, sur le terrain, dans la quotidienneté, placée dans un contexte structuré par le régime linguistique. Du même coup, le comportement individuel n'est pas considéré comme seulement guidé par des intérêts individuels, mais aussi influencé par les logiques institutionnelles et par les décisions politiques qui s'imposent à lui. De façon plus localisée, l'approche institutionnelle permet d'analyser les conséquences des choix politiques canadiens qui sont à l'œuvre. En évitant d'intervenir de façon franche au plan local, les pouvoirs publics canadiens acceptent que, sur le plan local, le laisser

faire soit le meilleur guide. Or pour l'avenir de la francophonie canadienne, tel n'est sans doute pas le cas. En laissant libre cours aux rapports de force entre les langues, même dans une région majoritaire francophone comme celle des Comtés unis de Prescott et Russell, l'anglais risque fort de prendre le dessus sur le français.

- 54 Les leçons tirées des Comtés unis de Prescott et Russell sont toutefois difficiles à généraliser à l'ensemble du pays étant donné le fait que le Canada est une fédération comprenant des aménagements distincts envers le français d'une province à l'autre. Il convient d'interroger les relations qu'entretiennent régimes linguistiques et régimes territoriaux dans ces divers contextes provinciaux, notamment là où les cadres législatifs ont encore moins de mordant qu'en Ontario.

BIBLIOGRAPHY

- Abélès M. (1989), *Jours tranquilles en 89, ethnologie d'un département français*, Paris, Odile Jacob.
- Andrew C., Archibald, C., Caloren F. et S. Denis (1986), *Une communauté en colère : la grève contre Amoco Fabrics à Hawkesbury en 1980*, Hull, Asticou.
- Bélanger M. (2002), « La curd est toujours aussi populaire », *Le Droit*, 19/08/2002, p. 4.
- Brunette M. (2015) « L'ACFO de Prescott-Russell veut un sommet sur le bilinguisme », *Le Droit*, 14/04/2015, disponible sur : <https://www.ledroit.com/actualites/est-ontarien/lacfo-de-prescott-russell-veut-un-sommet-sur-le-bilinguisme-49af432c867aabb356c836161a95a851>.
- Cardinal L. (2010), « Language Policy-Making and Planning in Québec and in Canada », dans Rudy J., Gervais S. et Kirkey, C. (dir.), *Quebec Questions. Quebec Studies for the Twenty First Century*, Oxford, Oxford University Press, p. 186-203.
- Cardinal L. (2015), « Language Regime and Language Politics in Canada », dans Cardinal L. et Sonntag S. (dir.), *Language Regimes and State Traditions*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 29-43.
- Cardinal L. et Mévellec A. (2017), « La question des services en français à la Ville d'Ottawa depuis les années 1970 », dans Gilbert A et al. (dir.), *Lieu de vie en français*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 407-427.
- Cardinal L. et Sonntag S. (2016), « Traditions étatiques et régimes linguistiques : comment et pourquoi s'opèrent les choix de politiques linguistiques ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 22, n° 1, p. 115-131.

- Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.) (2015), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Cardinal L. et Normand M. (2011), « Des accents distincts. Les régimes linguistiques ontarien et québécois », dans Savard, J.-F., Brassard A. et Côté, L. (dir.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 131-157.
- Casimiro P. (1996), « Festival de la Curd de St-Albert », *Le Droit*, 19/08/1996, p. 5.
- Chiasson G. et Mévellec A. (2014), « Les élections municipales québécoises de 2013 », *Canadian Journal of Urban Research/Revue canadienne de recherche urbaine*, vol. 23, n° 2, p. 9-17.
- Dugas J.-F. (2008), « 15e édition du Festival de la Curd. Des humoristes donnent le ton à la Curd », *Le Droit*, 13/08/2008, p. 41.
- Dugas J.-F. (2009), « Franc succès pour le Festival de la Curd », *Le Droit*, 16/08/2009, p. 22.
- Dupuis S. (2014), « L'affichage bilingue au Nouveau-Brunswick et en Ontario : une étude comparée », communication présentée dans le cadre du volet « gouvernance » du colloque « L'Acadie dans tous ses défis », Edmunston, Nouveau-Brunswick.
- Fondation Trillium de l'Ontario (s.d.), *Ce que nous subventionnons*, s.d., disponible sur : <http://www.otf.ca/fr/ce-que-nous-subventionnons>, consulté le 12/04/2016.
- Gagnon A. (2013), « Une convergence entre la question sociale et la question nationale ? Le parcours militant de Richard Hudon », *Francophonie d'Amérique*, n° 36, p. 71-96.
- Gilbert A. (2010), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Septentrion.
- Gratton D. (2012), « Un artiste qui embauche des artistes », *Le Droit*, 16/06/2012, p. 8.
- Harguindeguy J. B. et Cole A. (2009), « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethno-territoriales », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 5, p. 939-966.
- Harguindeguy J. B. et Itçaina X. (2015), « State Tradition and Regional Languages in France: The Case of Basque », dans Cardinal, L. et Sonntag, S. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 170-188.
- Itçaina X. et Palard J. (2007), « Introduction : culture, territoire, systèmes productifs », dans Itçaina X., Palard J. et Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 11-24.
- Itçaina X., Palard J. et Ségas S. (dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Itçaina X. (2010), « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 1, p. 71-87.
- Keating M., Loughlin J. et Deschouwer K. (2003), *Culture, institutions and economic development: a study of eight Eu-*

ropean regions, Northampton (MA), Edward Elgard Pub.

Ketterling T. (2017), « A new plan for Alfred campus wins cautious support », *The Review*, 16/01/2017, disponible sur : <https://thereview.ca/2017/01/16/a-new-plan-for-alfred-campus-wins-cautious-support/>.

Lascoumes P. et Le Galès P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris Armand Colin.

Lecours A. (2005), *New Institutionalism: Theory and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press.

Loughlin J. (2005), « Les changements de paradigmes de l'État et les politiques publiques envers les minorités linguistiques et culturelles en Europe de l'Ouest », dans Wallot, J.-P. (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 19-38.

McRoberts K. (1995), « In Search of Canada "Beyond Quebec" », dans McRoberts K., *Beyond Quebec: Taking Stock of Canada*, Montréal et Kingston, McGill Queen's University Press, p. 5-28.

Mévellec A., Chiasson G. et Fournis Y. (2017), « De "créatures du gouvernement" à "gouvernements de proximité" : trajectoire sinueuse des municipalités québécoises ». *Revue française d'administration publique*, vol. 162, n° 2, p. 339-352.

Pasquier R., Simoulin V. et Weisbien J. (2013), *La gouvernance territoriale, pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ.

Pierson P. (2000). « Increasing returns, path dependence, and the study of

politics », *American political science review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.

Pool J. (1990), « Language Regimes and Political Regimes », dans Weinstein B. (dir.), *Language Policy and Political Development*, Norwood (NJ), Ablex, p. 241-261.

Romney P. (1999), « Provincial Equality, Special Status and the Compact Theory of Canadian Confederation », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 32, n° 1, p. 21-39.

Smith D. E. (2010), *Federalism and the Constitution of Canada*, Toronto, University of Toronto.

Sonntag S. (2015), « State tradition and language regime in the United States: Time for Change », dans Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 42-61.

Sonntag S. et Cardinal L. (2015), « Introduction: state tradition and language regimes: conceptualizing language policy choices », dans Cardinal L. et Sonntag S. K. (dir.), *State Traditions and Language Regimes*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 3-26.

Statistique Canada (2016), Profil du recensement, recensement 2016 – Prescott Russell, 29/11/2017, disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=3502&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=&SearchType=Begin&SearchPR=01&TABID=1&B1=All>, consulté le 23/09/2019.

Statistique Canada (s.d.), Recensement 2016, disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016>

[esults-resultats-CD-ADA.cfm?Lang=F
&PR-
CODE=35&CD_UID=3502&TABID=0,](https://www.ontario.ca/fr/page/services-gouvernementaux-en-francais)
consulté le 04/11/2019.

Stone C. N. (2005), « Looking Back to Look Forward: Reflections on Urban

Regime Analysis », *Urban Affairs Review*, vol. 40, n° 3, p. 309-341.

Trigilia C. (2002), *Sociologie économique. État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris, Armand Colin.

NOTES

- 1 Le mot anglais pour signifier grain de fromage.
- 2 Pour une présentation de l'organisation des services en français en Ontario, voir le site internet suivant : <https://www.ontario.ca/fr/page/services-gouvernementaux-en-francais> (consulté le 16 septembre 2019).
- 3 Pour plus de renseignements au sujet de l'Union des cultivateurs franco-ontariens, voir le lien internet suivant : <http://ucfo.ca/>.
- 4 www.tourismeprescotttrussell.ca.
- 5 Pour plus de détails sur ces initiatives, voir le site internet suivant : www.agro-on.ca (consulté le 13 octobre 2019).
- 6 Pour plus de détails sur la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, on peut consulter le site internet suivant : <http://foi-regourmande.ca/> (consulté le 13 octobre 2019).
- 7 Il s'agit de la Vankleek Hill Agricultural Society Fair. Pour plus de détails, voir le site internet suivant : <http://vankleekhillfair.ca/> (consulté le 12 octobre 2019).

ABSTRACTS

Français

Comment les logiques territoriales propres aux régions influencent-elles les comportements des acteurs locaux à l'égard des politiques linguistiques ? Les données utilisées pour répondre à cette question de recherche proviennent d'une enquête originale menée en 2016 dans les Comtés unis de Prescott et Russell en Ontario dans le secteur agrotouristique local, un domaine important de vitalité économique et culturelle pour la francophonie dans la province. Dans cette région, 65 % de la population sont de langue maternelle française alors que les francophones représentent environ 5 % de la population ontarienne. Prescott et Russell est la seule région à

majorité francophone en Ontario, ce qui en fait un cas privilégié pour étudier l'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local. L'étude porte sur deux cas d'activités agrotouristiques prisées dans la région, soit le Festival de la *Curd* et la Foire gourmande. Elle cible les trois dimensions principales des régimes territoriaux que sont la confiance entre les acteurs, les modalités de la régulation politique ainsi que la capacité de définir des problèmes publics pour préciser comment celles-ci interagissent avec les processus d'institutionnalisation des politiques linguistiques sur le plan local. L'analyse des données existantes sur la région ainsi que celle des douze entrevues semi-dirigées réalisées avec des acteurs clés des Comtés unis de Prescott et Russell, ont révélé une situation ambiguë caractérisée par des comportements d'acteurs souvent conflictuels sur le plan administratif et un biais favorable à l'anglais dans les activités économiques. Les francophones sont fiers de promouvoir le français, une des deux langues officielles du pays avec l'anglais, mais ils ne veulent pas s'aliéner les anglophones. Ils accordent une grande valeur au bilinguisme par rapport au français, une réponse qui permet de neutraliser la possibilité de contestation de leurs activités de la part de leurs collègues anglophones. Ainsi, le comportement des acteurs révèle l'influence déterminante du régime territorial sur l'institutionnalisation des politiques linguistiques au plan local. En décentrant ainsi le regard sur les politiques linguistiques du national vers le local, l'article permet d'approfondir les rapports entre la langue et le territoire.

English

How are territorial principles underlying regions impacting the implementation of language policies at the local level? The data used to answer the research question comes from an original survey conducted in 2016 in the United Counties of Prescott and Russell in Ontario in the local agritourism sector, a key area to understand the economic and cultural vitality of Ontario's Francophonie. It is a region of particular interest because 65 % of the population are French-speaking in the United Counties of Prescott and Russell, while Francophones represent approximately 5 % of the Ontario population. It is the only region with a majority of French-speakers in the province, which makes it an interest case for studying the institutionalization of language policies at the local level. The study focusses on two cases of agritourism activities in the region, the *Curd Festival* and the *Gourmet Fair*. It concentrates on the three main dimensions of territorial regimes: trust between actors, the modalities of political regulation as well as the ability to define public problems to specify how they interact with the processes of institutionalization of policies. The analysis of available data on the region as well as the twelve semi-directed interviews conducted with key actors in the United Counties of Prescott and Russell revealed an ambiguous situation characterized by administrative conflicts amongst actors and a bias favorable to English in economic activities. For example, Francophones are proud to promote French, but do not want to alienate Anglophones. They place great value on bilingualism, a response that neutralizes

the possibility that English-speakers in their region could challenge the legitimacy of their activities. The behavior of those actors reveals the determining influence of the territorial regime on the linguistic regime; the latter disappears in front of local administrative and linguistic considerations. By decentering the gaze from the application on Canada's language policy from the national context to the local one, the article proposes a new light on the relations between language and territory, between Francophones and agritourism. The article lays the groundwork for deepening the impact of territorial regimes on the institutionalization of language policies.

INDEX

Mots-clés

régime linguistique, régime territorial, francophonie ontarienne, politique linguistique, agrotourisme

Keywords

language regime, territorial regime, Ontario francophones, language policy, agritourism

AUTHORS

Anne Mévellec

Anne Mévellec est professeure agrégée à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur la sociologie du personnel politique municipal au Canada. Elle en explore les profils, les trajectoires, ainsi que les signes de professionnalisation et de politisation. Elle s'intéresse également aux politiques publiques urbaines et territoriales, notamment aux réformes institutionnelles, aux politiques d'aménagement et aux politiques linguistiques.

Linda Cardinal

Linda Cardinal est professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa. Elle est directrice du GRIPOAS – Groupe de recherche sur les politiques d'offre de services en français au Canada et membre du GRISO – Groupe de recherche sur l'inclusion sociale en Ontario. Ses recherches portent sur les régimes linguistiques comparés, la francophonie, les minorités et la citoyenneté. Elle est aussi Chargée de mission pour le développement de la recherche à l'Université de l'Ontario français (Toronto).